

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2023Date de convocation : 15 novembre 2023Date d'affichage : 30 novembre 2023

Membres en exercice	29
Membres présents	17
Membres votants	25

L'an deux mil vingt-trois, le 23 novembre à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, Mme MOLLIERE, M. SEFRIN, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Adjoint – M. CHASTAING, Mme DANIN, M ENJALBERT, M. VET, Mme MAUGER, M. GANDRILLON, M. ESTARZIAU, Mme LECLERC, M. ROCHER, M. ALLET formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme CHAPPAZ pouvoir à M. SEFRIN, Mme CHAIZE pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, Mme DRIENCOURT pouvoir à M. ESTARZIAU, M. TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme TRAN pouvoir à M. BOURSE, Mme MOROSAN pouvoir à Mme VILLECOURT, Mme MONET pouvoir à M. CHASTAING, Mme YOT pouvoir à M. ROCHER.

Absents : Mme NGO DJOB, M. JEAN-JACQUES, M. RICHARD, Mme ETHUIN-JEANMET.

Secrétaire de séance : M. MAIRE.

N° DEL-2023-106**OBJET : TARIFS 2024 DES PRESTATIONS CULTURELLES DE LA VILLE DE SAINT-PRIX**

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission permanente Finances qui s'est réunie le 13 novembre 2023,

CONSIDERANT que la ville de Saint-Prix souhaite maintenir une politique tarifaire attractive en vue de favoriser la fidélisation et le développement des publics ;

CONSIDERANT les tarifs 2023, reproduit ci-dessous :

SPECTACLES

SPECTACLES TOUT PUBLIC

Tarif plein Saint-Prissien : 11 euros

Tarif plein hors commune : 16 euros

Tarif réduit * : 9 euros

Tarif enfant -12 ans : 6 euros

* + 65 ans, 12 à 25 ans, demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif)

SPECTACLES JEUNE PUBLIC / FAMILLE

Tarif unique : 6 euros

SORTIES CULTURELLES

Tarif Saint-Prissien : 65 euros

Tarif hors commune : 75 euros

CONSIDERANT qu'il est proposé de ne pas augmenter les tarifs des prestations culturelles pour l'année 2024,

CONSIDERANT la note explicative de synthèse et sur le rapport de Monsieur Christophe SEFRIN ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE les tarifs pour l'année 2024 comme suit :

SPECTACLES

SPECTACLES TOUT PUBLICS

Tarif plein Saint-Prissien : 11 euros

Tarif plein hors commune : 16 euros

Tarif réduit * : 9 euros

Tarif enfant -12 ans : 6 euros

Tarif exonéré : pour le personnel municipal de la ville de Saint-Prix, les représentants d'institutions partenaires et les professionnels du spectacle (dans la limite des places disponibles, pour un seul billet exonéré par spectacle et sur présentation d'un justificatif)

* + 65 ans, 12 à 25 ans, demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif), groupe à partir de 10 personnes

SPECTACLES JEUNE PUBLIC / FAMILLE

Tarif unique : 6 euros

SORTIES CULTURELLES

Tarif Saint-Prissien : 65 euros

Tarif hors commune : 75 euros

Règlement en carte bancaire, espèces ou par chèque à l'ordre du RM Culturelle

Article 2 : DIT que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et articles concernés.

* * *

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations

Céline VILLECOURT – Maire

